

ARRETE DAJI/2024/DS/003
Portant délégation de signature

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Unités de Recherche

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu les délibérations de la Commission de la Recherche en date du 5 octobre 2023 et du 28 novembre 2023, portant nomination des Directeurs d'unité de recherche à compter du 1er janvier 2024,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie aux Directeurs des unités de recherche nommément désignés dans le tableau à l'article 2, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les affaires concernant leurs unités de recherche respectives, les actes qui suivent.

Article 2

Les personnes auxquelles la délégation de signature est consentie, selon les modalités prévues à l'article 1, sont les suivantes :

UR	Déléataire principal	Fonction
ADEF - UR 4671	POPLIMONT Christine	Directrice
CAER - UR 854	RUGGIERO Raffaele	Directeur
CCIAM	CARISSAN Yannick	Directeur
CDE - UR 4224	BOSCO David	Directeur
CDS - UR 901	BUGADA Alexis	Directeur
CEFF - UR 891	MASCLET de BARBARIN Marie	Directrice
CEFOS - UAR 2020	LOPEZ Erica	Directrice
CEReSS - UR 3279	BOYER Laurent	Directeur
CERGAM - UR 4225	RICHEBÉ Nathalie	Directrice
CERHIIP - UR 2186	GASPARINI Eric	Directeur
CERIMED - UAR 2012	GUILLET Benjamin	Directeur
CIELAM - UR 4235	VIGLIANO Tristan	Directeur
CIPHE - UAR 3367 US 012	ZARUBICA Ana	Directrice

CIRM - UAR 822	HUBERT Pascal	Directeur
CRA - UR 893	LOMBARD Frédéric	Directeur
CRET LOG - UR 881	MERMINOD Nathalie	Directrice
DyNaMo	RICO Felix	Directeur
ECHANGES - UR 4236	COLIN Nicole	Directrice
FSCM - UAR	THUREAU Pierre	Directeur
HIPE Human Lab - UAR	BERTIN Denis	Directeur
Huma-Num - UAR 3598	BAUDE Olivier	Directeur
IMSIC - UR 7492	DURAMPART Michel	Directeur
IRAA - UAR 3155	DUBOULOZ Julien	Directeur
LDINPP - UR 3786	LAMBERT Sophie	Directrice
LDPSC - UR 4690	EGEA Vincent	Directeur
LERMA - UR 853	HEDON Marie-Odile	Directrice
LESA - UR 3274	GUILLO Anna	Directrice
LID2MS - UR 4328	ISAR Hervé	Directeur
LIEU - UR 889	MATTEUDI Emmanuel	Directeur
LIIE - UR 4264	VIDAL Vincent	Directeur
LPCPP - UR 3278	BOUTEYRE Evelyne	Directrice
LPS - UR 849	FOINTIAT Valérie	Directrice
LTD - UR 892	ROUVIERE Frédéric	Directeur
MAP - UAR 1885	GALLIOT Sébastien	Directeur
MEP - UAR	LENNE Pierre-François	Directeur
MMSH - UAR 3125	ISNART Cyril	Directeur
MPRC - UAR 2018	BROCHIER Thomas	Directeur
MSC - UR 4670	VIENS Patrice	Directeur
OpenEdition Center - UAR 2504	PELLEN Marie	Directrice
PSYCLE - UR 3273	ISABLEU Brice	Directeur
PYTHEAS - UAR 3470	BEUZIT Jean-Luc	Directeur

Chapitre I Affaires financières

Article 3

Article 3-1

La délégation de signature porte sur les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'unité de recherche concernée.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- des ordres de mission des personnels rattachés à ladite unité de recherche, lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions ;
- des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

Le directeur de l'unité atteste du service fait.

Article 3-2

Concernant les projets A*MIDEX et les projets issus des Instituts d'établissement, la délégation porte sur les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'unité de recherche, lorsque ladite unité est impliquée dans ces projets.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 4

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- a) Les demandes de congés des personnels ;
- b) Les procès-verbaux d'installation des personnels ;
- c) Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis pour les personnels BIATSS et post-doctorants affectés au sein de l'unité de recherche concernée, ainsi que pour les doctorants contractuels sans missions d'enseignement.

Chapitre III Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux des unités de recherche concernées en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 janvier 2024

Le délégant,

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

